

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 333

8 février 2008

SOMMAIRE

3C Concept Sàrl	15943	Lizbon S.à r.l.	15944
Amadeus Porcelain Investment S.A.	15953	Logix VI S.à r.l.	15968
Anigolet S.A.	15942	Lucom SA	15949
Art-Table Sàrl	15952	Lunetterie S.à r.l.	15943
Ascara Sàrl	15945	Lutronic International S.A.	15941
Atelier de Constructions Métalliques J.P. Olinger S.A.	15946	Marzilux SA.	15951
Brain & Stones SA	15950	Marzilux SA.	15947
Buddleia S.à r.l.	15950	Mira Trading S.à r.l.	15949
Busiserv S.A.	15951	Morango S.A.	15940
Cadami Finance S.A.	15942	Mosberg Holding S.A.	15942
Calchas Holding S.A.	15983	Neonline	15938
Carotec S.à r.l.	15952	Newtown Holding S.A.	15947
Chill S.à r.l.	15947	Nice Time S.à r.l.	15953
Comet	15950	Numisma S.A.	15968
C-O-M-G Lux S.A.	15948	Peterelchen S.A.	15946
Corelia S.A.	15948	Pjur Group Service Center S.A.	15950
De Patt Investissement S.A.	15984	Prefin S.A.	15977
Deroma Financière S.A.	15983	PREFIN S.A., société de gestion de patri- moine familial	15977
Deux Mille Sàrl	15948	Project Management and Consulting S.à r.l.	15952
Domaine de Livange SA	15944	Red & Black S.A.	15957
Echo-Locations S.à r.l.	15946	Sbull International S.A.	15940
Ets Léon Steffes S.A.	15951	Schemsy S.A.	15945
Eurocrystal International S.A.	15948	Skyline Investments S.A.	15939
EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l.	15947	Somogin Lux S.A.	15952
Fallis-Malerbetrieb GmbH	15945	Station Service Petry S.à r.l.	15939
Fantini Finance S.A.	15941	Steadiness Investment S.A.	15941
Gefcor S.A.	15984	Synn-Lux S.à r.l.	15944
Great Waters S.A.	15939	Texall Invest S.A.	15938
Greenmix S.A.	15951	The "B" Partners S.A.	15943
Hosting-Garage Sàrl	15967	Trans Euro City S.A.	15945
IMTA SA	15946	Twinfin S.A.	15984
Ital Property S.A.	15982	Vapi Sàrl	15949
Ixus Conseil S.A.	15949	Wietor-Viandes	15942
JPS S.A.	15940	Yasha Hotel S.à r.l.	15944
Kreuzgruendchen SA	15943		

Neonline, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 88.550.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du lundi 7 janvier 2008

L'an deux mille huit, le 7 janvier 2008 à 14.00 heures, les actionnaires se sont réunis à Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, sur convocation du gérant unique de la S.à.r.l. NEONLINE en date du 3 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Charles Ruppert et le secrétariat est assuré par Monsieur Bob Hochmuth, Monsieur Pierre Gerard étant scrutateur.

Le président constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés; le nombre total d'actions est ainsi de 125 (cent vingt-cinq). Il déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Première résolution

La démission de Monsieur Pierre Gerard, demeurant 7, rue Jean Burger à F-57240 Nilvange (France), de son mandat de gérant de la S.à.r.l. NEONLINE est acceptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Monsieur Bob Hochmuth, demeurant 13, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg, est nommé à l'unanimité gérant unique de la S.à.r.l. NEONLINE.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Pour extrait conforme

B. Hochmuth

Gérant

Référence de publication: 2008012564/8552/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06215. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Texall Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 59.759.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 août 2007

Résolutions

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement des administrateurs démissionnaires Renate Josten, Bernard Felten et Frédéric Collot, au conseil d'administration:

Monsieur Jean-Michel Schlinquer, né le 1^{er} février 1967 à Thionville et ayant son adresse professionnellement à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Madame Marie Immacolata Florange, née le 28 août 1965 à Moyeuvre-Grande et ayant son adresse professionnellement à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Monsieur Patrick Lamoureux, né le 16 février 1967 à Luxembourg et ayant son adresse professionnellement à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire ELPERS & C^o REVISEURS D'ENTREPRISES Sàrl:

La société VAN CAUTER - SNAUWAERT & Co Sàrl avec siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 52.610.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'assemblée générale 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TEXALL INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008012580/553/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03495. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Great Waters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 70.344.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 24 décembre 2007

Résolution

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Luca Checchinato, employé privé, né le 6 décembre 1960 à San Bellino, Italie et demeurant à Luxembourg, président;
Sébastien Felici, employé privé, né le 31 mai 1978 à Villerupt, France et demeurant à Luxembourg, administrateur;
Sylvie Goffin, employée privée, née le 23 mars 1970 à Longwy, France et demeurant professionnellement, au 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur, L-1724 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008012651/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05059. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Skyline Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 76.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012806/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04957. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Station Service Petry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 126, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 94.056.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sarl

Signature

Référence de publication: 2008012698/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM04026. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Sbull International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 102.222.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 8 juin 2007*

Monsieur Diederich Georges et Monsieur Heitz Jean-Marc sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Kara Mohammed est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

SBULL INTERNATIONAL S.A.

G. Diederich / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008012684/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05083. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Morango S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.463.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 5 novembre 2007*

La démission de Madame Romaine Scheifer-Gillen de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

MORANGO S.A.

J.-M. Heitz / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008012685/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05073. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

JPS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.277.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012802/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04872. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Steadiness Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 113.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012805/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04953. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Fantini Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 47.188.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 22 novembre 2007*

Monsieur De Bernardi Alexis et Madame Fantini Daniela sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Monsieur Kara Mohammed, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Ries-Bonani Marie-Fiore, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

FANTINI FINANCE S.A.

A. De Bernardi / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008012688/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05066. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Lutronic International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 118.208.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 novembre 2007 que le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 4, route de Longwy, L-4830 Rodange au 1, rue de l'Industrie, B.P. 51, L-4823 Rodange.

Il résulte également de ce procès-verbal ainsi que d'une résolution par écrit du Conseil d'Administration datée du même jour que M. Arnaud Moraux, directeur général, demeurant au 124, rue de Lorraine, 54400 Cosnes et Romain, France, a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour tous les actes de gestion journalière, dans le sens le plus large autorisé par la loi.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008013317/521/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03212. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Wietor-Viandes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6312 Beaufort, 19A, rue de Haller.
R.C.S. Luxembourg B 95.186.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 janvier 2008.

WIETOR-VIANDES

C. Wietor

Gérant

Référence de publication: 2008013264/800707/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 janvier 2008, réf. DSO-CM00255. - Reçu 101 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080009462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Cadami Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.
R.C.S. Luxembourg B 120.452.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mercredi 16 janvier 2008.

Pour la société

M^e M. Decker

Notaire

Référence de publication: 2008013263/241/13.

(080009656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Mosberg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 88.556.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 20 décembre 2007, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Capellen, le 11 janvier 2008.

C. Mines

Notaire

Référence de publication: 2008013272/225/12.

(080009509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Anigolet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 12.005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 janvier 2008.

Pour ANIGOLET S.A.

J. Reuter

Référence de publication: 2008013333/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03652. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Lunetterie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6931 Mensdorf, 3, Cité A Gaessen.

R.C.S. Luxembourg B 72.848.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 janvier 2008.

Pour LUNETTERIE s.à r.l.

J. Reuter

Référence de publication: 2008013335/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03295. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

The "B" Partners S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 20.727.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2007

Le siège social est transféré au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour THE "B" PARTNERS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008013299/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03274. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

3C Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.149.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 20 décembre 2007, ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Capellen, le 11 janvier 2008.

C. Mines

Notaire

Référence de publication: 2008013270/225/12.

(080009503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Kreuzgruendchen SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 92.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour KREUZGRUENDCHEN SA

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008013076/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02986. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Domaine de Livange SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 93.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour *DOMAINE DE LIVANGE SA*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008013077/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02982. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080009251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Synn-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 12.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour *SYNN-LUX S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008013078/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02964. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080009253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Lizbon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 60.484.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008013063/1133/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02904. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080009591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Yasha Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 27, rue Joseph Junck.
R.C.S. Luxembourg B 98.249.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008013064/1133/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02900. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080009592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Trans Euro City S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4-6, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 94.974.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008013062/1133/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02907. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Schemsy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7557 Mersch, 31, rue Mies.
R.C.S. Luxembourg B 94.683.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008013012/2813/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04161. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Fallis-Malerbetrieb GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 94.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour FALLIS-MALERBETRIEB GmbH

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008013072/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03611. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Ascara Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 88.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour ASCARA SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008013073/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02956. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Atelier de Constructions Métalliques J.P. Olinger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4001 Esch-sur-Alzette, 192, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 79.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour ATELIER DE CONSTRUCTION METALLIQUES J.P. OLINGER S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008013066/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02948. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Echo-Locations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3385 Noertzange, 13, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 94.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour ECHO-LOCATIONS S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008013067/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02946. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

IMTA SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 85.911.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008013007/2813/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04145. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Peternelchen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 88.023.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012762/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03953. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Newtown Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 32.679.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012859/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03893. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 103.723.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012855/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03912. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Chill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 95, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 111.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour CHILL S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008013070/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03603. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Marzilux SA., Société Anonyme.

Siège social: L-3211 Bettembourg, 80, rue d'Abweiler.
R.C.S. Luxembourg B 80.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour MARZILUX SA

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008013071/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03651. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Deux Mille Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 74.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour *DEUX MILLE SARL*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008013075/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02989. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

C-O-M-G Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 102.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour *C-O-M-G LUX S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008013079/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02935. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Eurocrystal International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 11, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 115.399.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012990/2813/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Corelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R.C.S. Luxembourg B 72.639.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012992/2813/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04157. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Lucom SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 88.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour LUCOM S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008013074/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02970. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Vapi Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4534 Differdange, 1, rue de la Clef.
R.C.S. Luxembourg B 83.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour VAPI SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008013080/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02927. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Ixus Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 63.639.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008012982/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04952. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Mira Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.
R.C.S. Luxembourg B 98.068.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008012984/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04947. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Pjur Group Service Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, op der Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 98.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour PJUR GROUP SERVICE CENTER S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008013081/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02967. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Comet, Société Anonyme.

Siège social: L-3360 Leudelange, 80, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 9.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour COMET

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008013087/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02922. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Buddleia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1310 Luxembourg, 3, rue Albert Calmes.
R.C.S. Luxembourg B 80.269.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008012970/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04942. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Brain & Stones SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 98.368.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008012973/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04925. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Ets Léon Steffes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 531, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 42.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour ETS LEON STEFFES S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008013089/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03633. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Marzilux SA., Société Anonyme.

Siège social: L-3211 Bettembourg, 80, rue d'Abweiler.
R.C.S. Luxembourg B 80.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour MARZILUX SA

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008013090/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03657. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Busiserv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9572 Weidingen, 1, rue des Vieilles Tanneries.
R.C.S. Luxembourg B 88.759.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012987/2813/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04117. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Greenmix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9572 Weidingen, 1, rue des Vieilles Tanneries.
R.C.S. Luxembourg B 99.766.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012988/2813/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04105. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Art-Table Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3442 Dudelange, 193, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 102.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour ART-TABLE S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008013086/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02874. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Project Management and Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7260 Bereldange, 10, rue Adolphe Weis.
R.C.S. Luxembourg B 68.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour PROJECT MANAGEMENT AND CONSULTING S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008013088/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02917. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Carotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 101.557.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008012968/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04945. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Somogin Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 105.625.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008012980/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04959. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Nice Time S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6930 Mensdorf, 18, rue d'Uebersyren.

R.C.S. Luxembourg B 111.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour NICE TIME S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008013091/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02904. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Amadeus Porcelain Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.109.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of October.

Before Notary Martine Schaeffer, notary with residence in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of AMADEUS PORCELAIN INVESTMENT S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 118.109 (the Company), incorporated by notarial deed, on July 6, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1846 of October 3, 2006.

There appeared:

- BAT TRUSTEES (JERSEY) LTD., a limited company incorporated under the laws of Jersey, with registered office at Sir Walter Raleigh House, 48-50 Esplanade, St. Helier, Jersey JE 4HH, Channel Islands, United Kingdom;
 - Robert Joosten, company director, born on July 24, 1950 in Maastricht, the Netherlands, of Dutch nationality, residing at Durusu Sitesi, Türkmen Yolu No. 1222, Durusu - Terkos, Istanbul, Turkey;
 - Norman Shelley, company director, born on May 21, 1953 in Alexandria, of British nationality, residing at Acibadem Cad. No. 56, Acibadem 81010, Kadiköy, Istanbul, Turkey;
 - AMARANTH HOLDING N.V., a limited liability company, incorporated under the laws of the Netherlands Antilles, having its registered office at Schottegatweg Oost 32, Curaçao, Netherlands Antilles, registered with the Commercial Register of the Curaçao Chamber of Commerce and Industry under the number 34554;
- (together the Shareholders);

Here duly represented by M^e Christian Steinmetz, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of proxies.

There also appeared:

Christopher De Glanville, company director, born on February 14, 1950 in Nicosia, Cyprus, of British nationality, residing at The Old Rectory, Swerford, Chipping Norton, Oxfordshire, England; here duly represented by Me Christian Steinmetz, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy.

Which proxies, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The issued share capital of the Company is presently set at thirty-one thousand six hundred and twenty Euro (31,620 EUR) represented by one hundred and two (102) shares having a par value of three hundred and ten Euro (310 EUR) each;

II. BAT TRUSTEES (JERSEY) LTD., represented as stated here above, is the holder of thirty-three (33) shares in the share capital of the Company;

III. Norman Shelley, represented as stated here above, is the holder of thirty-three (33) shares in the share capital of the Company;

IV. Robert Joosten, represented as stated here above, is the holder of thirty-four (34) shares in the share capital of the Company;

V. AMARANTH HOLDING NV, represented as stated here above, is the holder of two (2) shares in the share capital of the Company;

VI. The agenda of the Meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by three hundred and ten Euro (310 EUR) in order to bring the corporate share capital from its current amount of thirty-one thousand six hundred and twenty Euro (31,620 EUR), represented by one hundred and two (102) shares having a par value of three hundred and ten Euro (310 EUR) each, up to thirty-one thousand nine hundred and thirty Euro (31,930 EUR) by way of issuance of one (1) new share having a par value of three hundred and ten Euro (310 EUR), to be subscribed by:

Christopher De Glanville, company director, born on February 14, 1950 in Nicosia, Cyprus, of British nationality, residing at The Old Rectory, Swerford, Chipping Norton, Oxfordshire, England;

2. Amendment of article five of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase of the Company specified above.

Thereupon the Shareholders passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred and ten Euro (310 EUR) in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand six hundred and twenty Euro (31,620 EUR) represented by one hundred and two (102) shares, having a par value of three hundred and ten Euro (310 EUR) each, up to thirty-one thousand nine hundred and thirty Euro (31,930 EUR) by way of issuance of one (1) new share having a par value of three hundred and ten Euro (310 EUR);

Intervention - subscription - payment

Christopher De Glanville, represented as stated here above, declares to subscribe to the one (1) newly emitted share in the share capital of the Company and to fully pay it up by way of contribution in kind; (hereinafter the Contribution).

The Contribution, which has been valued at two hundred and eighty-five thousand three hundred and three Euro (285,303 EUR), consists in one thousand six hundred and sixty-six (1,666) shares in AMARANTH HOLDING BV, a private limited liability company, incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Veldweg 41, NL-6075 Herkenbosch, the Netherlands, registered with the trade register of the chamber of commerce of Limburg-Noord, the Netherlands, under the number 13022457 (hereafter AMARANTH HOLDING BV). Of this amount, an amount of three hundred and ten Euro (310 EUR) is allocated to the share capital account of the Company and the remaining, being an amount of two hundred and eighty-four thousand nine hundred and ninety-three (284,993 EUR), is allocated to a share premium account.

Proof of the value of the Contribution has been given to the undersigned notary by (i) an auditor report of Mr Fons Mangen, auditor, professionally residing at 147, rue de Warcken, L-9088 Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 24, 2007 and (ii) a certificate signed by Mr De Glanville dated October 3, 2007 which, having been signed *in* *variatur* by the representative of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article five of the articles of association of the Company which shall read as follows:

« **Art. 5. Share capital.**

5.1. The Company has a subscribed share capital of thirty-one thousand nine hundred and thirty Euro (31,930 EUR) consisting of one hundred and three (103) shares in registered form with a par value of three hundred and ten Euro (310 EUR) each, fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.»

There being no further business, the meeting is closed.

Statement

Insofar as the contribution in kind results in the Company holding one hundred percent (100%) of the shares issued by AMARANTH HOLDING BV, such contribution being made in accordance with article 4-2 of the law dated December 29, 1971, as amended, the Company applies for the capital duty exemption.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500 EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit octobre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de AMADEUS PORCELAIN INVESTMENTS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.119 (la Société), constituée suivant acte notarié, en date du 6 juillet, publié au Mémorial C, Recueil Spécial Sociétés et Associations numéro 1846 du 3 octobre 2006.

Ont comparu:

- BAT TRUSTEES (JERSEY) LTD., une société limitée, constituée selon les lois de Jersey, avec siège social à Sir Walter Raleigh House, 48-50 Esplanade, St. Helier, Jersey JE 4HH, Channel Islands, Royaume-Uni;
- Robert Joosten, directeur de société, né le 24 juillet, 1950 à Maastricht, Pays-Bas, de nationalité hollandaise, résidant à Durusu Sitesi, Türkmen Yolu No. 1222, Durusu - Terkos, Istanbul, Turquie; et
- Norman Shelley, directeur de société, né le 21 mai 1953 à Alexandria, de nationalité anglaise, résidant à Acibadem Cad. No. 56, Acibadem 81010, Kadiköy, Istanbul, Turquie;
- AMARANTH HOLDING N.V., une société à responsabilité limitée, établie sous les lois des Antilles néerlandaises, avec siège social à Schottegatweg Oost 32, Curaçao, Antilles néerlandaises, enregistrée auprès du registre de commerce de la Chambre de commerce et de l'Industrie de Curaçao sous le numéro 34554;

(ensemble les Associés);

Ici dûment représentés par Maître Christian Steinmetz, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations.

A également comparu:

Christopher De Glanville, directeur de société, né le 14 février, 1950 à Nicosia, Chypre, de nationalité chypriote, résidant à The Old Rectory, Swerford, Chipping Norton, Oxfordshire, Angleterre; ici dûment représenté par Maître Christian Steinmetz, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente-et-un mille six cent vingt euros (31.620 EUR) représenté par cent-deux (102) actions ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (310 EUR) chacune;

II. BAT TRUSTEES (JERSEY) LTD., représentée comme indiqué ci-dessus, est le détenteur de trente-trois (33) actions dans le capital social de la Société;

III. Norman Shelley, représenté comme indiqué ci-dessus, est le détenteur de trente-quatre (33) actions dans le capital social de la Société;

IV. Robert Joosten, représenté comme indiqué ci-dessus, est le détenteur de trente-quatre (34) actions dans le capital social de la Société;

V. AMARANTH HOLDING NV, représentée comme indiqué ci-dessus, est le détenteur de deux (2) actions dans le capital social de la Société;

VI. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent dix euros (310 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille six cent vingt euros (31.620 EUR), représenté par cent deux (102) actions ayant une valeur de trois cent dix euros (310 EUR) chacune, à trente et un mille neuf cent trente euros (31.930 EUR) par l'émission de une (1) nouvelle action ayant une valeur de trois cent dix euros (310 EUR) chacune, souscrite par:

Christopher De Glanville, directeur de société, né le 14 février, 1950 à Nicosia, Chypre, de nationalité chypriote, résidant à The Old Rectory, Swerford, Chipping Norton, Oxfordshire, Angleterre;

2. Modification de l'article cinq des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société spécifié ci-dessus.

Ensuite, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent dix euros (310 EUR) afin de l'augmenter de son montant actuel de trente et un mille six cent vingt euros (31.620 EUR) représenté par cent deux

(102) actions, chacune ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (310 EUR), à trente et un mille neuf cent trente euros (31.930 EUR) par l'émission de une (1) nouvelle action ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (310 EUR);

Intervention - souscription - libération

Christopher De Glanville, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire à une (1) action de la Société nouvellement émise et la libérer entièrement par un apport en nature; (ci-après l'Apport).

L'Apport, évalué à un montant total de deux cent quatre-vingt cinq mille trois cent trois euros (285.303 EUR), consiste en mille six cent soixante-six (1.666) parts dans AMARANTH HOLDING BV, une société à responsabilité limitée, existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Veldweg 41, NL-6075 Herkenbosch, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce de la chambre de commerce de Limburg-Noord, Pays-Bas, sous le numéro 13022457 (ci-après AMARANTH HOLDING BV). De ce montant, un montant de trois cent dix euros (310 EUR) est affecté au compte capital social de la Société et le restant, un montant de deux cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-treize euros (284.993 EUR), est affecté à un compte prime d'émission.

Preuve de la valeur de l'Apport a été donnée au notaire par (i) un rapport de M. Fons Mangen, réviseur d'entreprises, résidant professionnellement au 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 24 septembre 2007 et (ii) un certificat de Christopher De Glanville daté du 3 octobre 2007 qui, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des Associés et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Comme conséquence de la première résolution, les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui devra désormais se lire comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille neuf cent trente euros (31.930 EUR) représenté par cent trois (103) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310 EUR) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des présents Statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Dans la mesure où l'apport en nature implique que la Société détiendra cent pourcent (100%) des actions émises par AMARANTH HOLDING BV, cet apport étant fait en vertu de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre, 1971, telle que modifiée, la Société opte pour l'exonération du paiement du droit d'apport.

Frais estimés

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (1.500 EUR).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare ici, qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Steinmetz, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007. LAC/2007/32945. - Reçu 12 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008013112/5770/201.

(080009513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Red & Black S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 135.250.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven on the twentieth of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company established in Italy under the denomination of RED & BLACK S.r.l. (hereafter the «Company»), CF. and P.I n ° 05796330966 - R.E.A. n ° 1849382, and having its registered office at 6, Via Boschetti, Milan, Italy, incorporated under Italian pursuant to a deed dated June 19, 2007, executed before Dott. Luigi Prinetti, civil law notary residing in Milan, Italy.

The meeting is chaired by Mrs Sandrine Antonelli, manager of companies, with professional address at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Claire Sabbatucci, private employee, with professional address at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Serge Salvi, private employee, with professional address at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the total issued capital of ten thousand euro (10,000.- EUR) is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the sole shareholder represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the sole shareholder represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxy, to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1.- Ratification of the resolutions passed in Milan, Italy, by the sole Director and approved by the sole shareholder of the Company on October 31, 2007, who resolved, among other matters, to transfer the registered office from Milan, Italy, to the Grand Duchy of Luxembourg.

2.- Confirmation of the transfer of the Company's registered office to the Grand Duchy of Luxembourg, and change of the nationality of the Company, at the present time of Italian nationality, to a company of Luxembourg nationality.

3.- Statement of the payment of the share capital.

4.- Approval of the balance sheet and opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, all the assets and all the liabilities of the Company previously of Italian nationality, remaining, without limitation, in their entirety in the ownership of the Luxembourg company which will continue to own all the assets and will continue to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of Italian nationality.

5.- Increase of the share capital in order to raise it to 31,000.- EUR without issuance of shares and payment in cash.

6.- Creation and issuance of 3,100 shares with a par value of 10.- EUR each.

7.- Total restating of the Articles of Association of the Company for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of RED & BLACK S.A. and under the form of a «Société Anonyme».

8.- Confirmation of the establishment of the registered office at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

9.- Resignation of and discharge to be given to the present sole manager.

10.- Appointment of three directors and of one statutory auditor.

11.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting ratifies the resolutions passed in Milan, Italy, by the sole Director and approved by the sole shareholder of the Company on October 31, 2007, who resolved, among other matters, to transfer the registered office from Milan, Italy, to the Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The General Meeting confirms the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg as well as the change of the nationality of the Company, at the present time of Italian nationality, to a company of Luxembourg nationality.

Third resolution

The General Meeting states that as of today the Company's share capital amounts to 10,000.- EUR, paid in up to 5,788.- EUR.

Fourth resolution

The General Meeting meeting approves the opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, specifying all the patrimonial values as well as all the items of the Italian Company's financial statements as of September 30, 2007, and states that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Italian nationality, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Luxembourg Company which continues to own all the assets and continues to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of Italian nationality.

Said financial statements, after signature ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fifth resolution

The General Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of 21,000.- EUR in order to raise it from its present amount of 10,000.- EUR to 31,000.- EUR without issuance of shares.

The amount of 21,000.- EUR has been paid up in cash up to 20,872.- EUR, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Sixth resolution

The General Meeting resolves to create and issue 3,100 shares with a par value of 10.- EUR each, paid up to an amount of 8.6 EUR per share.

Seventh resolution

The General Meeting resolves to adopt for the Company the form of a «Société Anonyme» under the name of RED & BLACK S.A. and to adopt the Articles of Association of the Company, which after total restating, in order to conform them to the Luxembourg law, will henceforth have the following wording:

I. Name - Duration- Object - Registered office

Art. 1. There exists between the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company («Société Anonyme»), under the name of RED & BLACK S.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The object of the Company is, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property either in the Grand Duchy of Luxembourg or in any foreign countries.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever. It may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Capital - Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR), represented by three thousand and one hundred (3,100) shares of a par value often euro (10.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders decisions of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday in the month of June at 08.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninteruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year - Balance sheet

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable Law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

1.- The first financial year after the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg, which began on January 1, 2007 in Italy, shall end on December 31, 2007.

2.- The first annual general meeting of shareholders under Luxembourg law shall be held in 2008.

Statement

1.- Capital:

The undersigned notary certifies on basis of the financial statements presented to him that the initial corporate capital of an amount of 10,000.- EUR was fully subscribed and paid in up to 5,788.- EUR at the time of continuation of the Company in Luxembourg.

2.- Net asset value:

The net asset value of the Company transferred is estimated at 5,788.- EUR, as it results from a report drawn up on December 20, by MAZARS, réviseur d'entreprises in Luxembourg, in view of the transfer of the Company and which contains the following conclusions:

«Conclusion

Based on our diligences, nothing has been brought to our attention that would make us think that the global value of the contribution would not be at least equal to the par value of the shares to be issued.»

Said report, acknowledged by the General Meeting, shall, after signature *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Eighth resolution

The General Meeting confirms the establishment of the registered office at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Ninth resolution

The General Meeting accepts the resignation of the sole Director of the Company, Dott. Luca Marco Sangalli, and, by special vote, grants him discharge for the execution of his mandate until today.

Tenth resolution

The General Meeting sets the number of Directors at three (3) and that of the auditors at one (1).

1) The following are appointed as Directors:

a) Mr Luc Verelst, Director of companies, born on April 23, 1954 in Wilrijk, Belgium, with professional address at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

b) Mrs Catherine Guffanti, accountant, born on January 20, 1963 in Longwy, France, with professional address at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

c) Mrs Sandrine Antonelli, manager of companies, born on March 6, 1969 in Savigny-sur-Orge, France, with professional address at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2) The following is appointed as Auditor:

TRUSTAUDIT S.A., R.C.S. Luxembourg B 73.125, a company with registered office at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

3) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2012.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société établie en Italie sous la dénomination de RED & BLACK S.r.l. (ci-après la «Société»), CF. et P.I n ° 05796330966 - R.E.A. n ° 1849382, ayant son siège social au 6, Via Boschetti, Milan, Italie, constituée sous le régime légal italien, suivant acte reçu en date du 19 juin 2007 par Dott. Luigi Prinetti, notaire de résidence à Milan, Italie.

La séance est présidée par Madame Sandrine Antonelli, gestionnaire de sociétés, avec adresse professionnelle au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Claire Sabbatucci, employée privée, avec adresse professionnelle au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Serge Salvi, employé privé, avec adresse professionnelle au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social émis de dix mille euros (10.000,- EUR) est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, l'associé unique représenté à l'assemblée ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature de la mandataire de l'associé représenté et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Entérinement des résolutions prises à Milan, Italie, par l'administrateur unique et approuvées par l'associé unique de la Société le 31 octobre 2007, qui ont décidé, entre autres, de transférer le siège social de Milan, Italie, au Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Confirmation du transfert du siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et changement de la nationalité de la Société, actuellement de nationalité italienne, en société de nationalité luxembourgeoise.

3.- Etat de libération du capital social.

4.- Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité italienne, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité italienne.

5.- Augmentation du capital social pour le porter à 31.000,- EUR sans émission de parts sociales et libération en numéraire.

6.- Création et émission de 3.100 parts sociales d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune.

7.- Refonte totale des statuts de la Société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de RED & BLACK S.A. et sous la forme d'une société anonyme.

8.- Confirmation de l'établissement du siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

9.- Démission de l'administrateur unique actuel et décharge à lui donner.

10.- Nomination de trois administrateurs et d'un commissaire aux comptes.

11.- Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale entérine les résolutions prises à Milan, Italie, par l'administrateur unique et approuvées par l'associé unique de la Société le 31 octobre 2007, qui ont décidé, entre autres, de transférer le siège social de Milan, Italie, au Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale confirme le transfert du siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que le changement de la nationalité de la Société, actuellement de nationalité italienne, en une société de nationalité luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale constate qu'à ce jour le capital social de la Société s'élève à 10.000,- EUR, libéré à hauteur de 5.788,- EUR.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la Société italienne, tel qu'établi à la date du 30 septembre 2007, et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité italienne tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la Société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité italienne.

Ledit état financier, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 21.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 10.000,- EUR à 31.000,- EUR sans émission de parts sociales.

Le montant de 21.000,- EUR a été libéré en numéraire à hauteur de 20.872,- EUR, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de créer 3.100 parts sociales d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune, libérées à hauteur de 8,6 EUR par action.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adopter pour la Société la forme d'une société anonyme sous la dénomination de RED & BLACK S.A. et d'adopter les statuts de la Société, lesquels, après refonte totale, de manière à les rendre conformes à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de RED & BLACK S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra s Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 8.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre de résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Disposition finale - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social après la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, qui a commencé le 1^{er} janvier 2007 en Italie se terminera le 31 décembre 2007.

2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires sous le régime légal luxembourgeois se tiendra en 2008.

Déclaration

1.- Capital:

Le notaire soussigné certifie sur base de l'état financier lui présenté que le capital social initial de 10.000,- EUR a été entièrement souscrit et libéré à hauteur de 5.788,- EUR lors de la continuation de la Société au Luxembourg.

2.-Actif net:

La valeur de l'actif net de la Société transférée est estimée à 5.788,- EUR, ainsi qu'il résulte d'un rapport dressé le 20 décembre 2007 par MAZARS, réviseur d'entreprises à Luxembourg, en vue du transfert de la Société et qui contient les conclusions suivantes:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, dont l'Assemblée Générale a pris connaissance, restera, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale confirme l'établissement du siège social de la Société au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de l'administrateur unique actuel de la Société, le Dort. Luca Marco Sangalli, et, par vote spécial, elle lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour

Dixième résolution

L'Assemblée Générale fixe le nombre des administrateurs à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Luc Verelst, administrateur de sociétés, né le 23 avril 1954 à Wilrijk, Belgique, avec adresse professionnelle au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

b) Madame Catherine Guffanti, comptable, née le 20 janvier 1963 à Longwy, France, avec adresse professionnelle au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

c) Madame Sandrine Antonelli, gestionnaire de sociétés, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge, France, avec adresse professionnelle au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2) Est appelée aux fonctions de commissaire:

TRUSTAUDIT S.A., R.C.S. Luxembourg B 73.125, une société avec siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

3) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille euros (2.000,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Antonelli, C. Sabbatucci, S. Salvi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2007, Relation GRE/2007/6089. — Reçu 210 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008013169/231/571.

(080009792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Hosting-Garage Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 113.839.

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Juan José Gonzalez Oubina, employé privé, demeurant à B-2660 Hoboken (Belgique), 43, Dillenstraat.

2. La société HOSTING-GARAGE C.B., établie et ayant son siège à ES-36620 Vilanova De Arousa (Espagne), 86, Deiro-Cardalda,

ici représentée par Monsieur Juan José Gonzalez Oubina, susdit, agissant en sa qualité de gérant, nommé à ces fonctions lors de la constitution de la société,

associés de la société HOSTING-GARAGE SARL, avec siège social à L-5445 Schengen, 1C, route du Vin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B113.839, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 19 janvier 2006, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 827 du 25 avril 2006.

Les comparants prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils décident d'ajouter des enseignes commerciales à la dénomination de la société et par conséquent modifient l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de HOSTING-GARAGE SARL, avec les enseignes commerciales: BELGIUMSOCCER, AMPIRE, ALLINTHEBOX, VOETBALKRANT,SPORT-PLANET, ONZECLUB, et HOSTING-GARAJE.»

Deuxième résolution

Ils décident d'ajouter un alinéa à l'article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale et intermédiaire dans:

- conseil, services et fournitures pour ordinateurs et internet;
- création et hébergement de sites internet;
- agence de presse, édition de périodiques et de journaux;
- gestion et acquisition de publicité.

La société aura également pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société aura également pour objet l'exploitation d'un commerce.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier la gérance comme suit:

- la société HOSTING-GARAGE CB, avec siège à Vilanova de Arousa (Espagne), actuellement gérant unique de la société, devient gérant administratif, et
- Juan José Gonzalez Oubina, employé privé, demeurant à B-2660 Hoboken (Belgique), 43, Dillenstraat, est nommé gérant technique de la société.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signe: J. J. Gonzalez Oubina, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2007, Relation: REM/2007/1965. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 janvier 2008.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2008013175/218/51.

(080009355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Numisma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 118.759.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel

Notaire

Référence de publication: 2008013192/203/11.

(080009279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Logix VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.080.

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of the month of December.

Before US Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, section B, under the number 122.561,

2. FREO INVESTORS GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung incorporated under the laws of Germany, having its registered office at 21, Kiefernweg, D-64390 Erzhausen, Germany, and registered with the Register of Commerce of Darmstadt, Germany, under the number HRB 85536,

All here represented by Mr Dominique Michiels, private employee, having his professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, by virtue of two proxies established under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented by their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the Shareholders of LOGIX VI S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, section B, under the number 125.080, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 8 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 872 of 14th May 2007, hereinafter referred to as «the Company».

II. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand seven hundred Euro (EUR 12,700.-), represented by one hundred and twenty-six (126) class A shares and one (1) class B share with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Reduction of the Company's capital by cancellation of one class B share,
2. Abolishment of the different share classes,
3. Conversion of the existing shares into shares with the same rights and obligations,
4. Decrease of the nominal share value,
5. Full restatement of the articles of association of the Company,
6. Miscellaneous.

IV. That the appearing parties, representing the whole share capital of the Company, have unanimously taken the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The Shareholders decide to reduce the Company's share capital by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) from its present amount of twelve thousand seven hundred Euro (EUR 12,700.-) down to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) by cancellation of one (1) class B share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) and reimbursement of the corresponding nominal value.

Second resolution

The Shareholders decide to abolish the different share classes (i.e. class A shares and class B shares).

Third resolution

The Shareholders decide to convert the existing one hundred and twenty-six (126) shares into shares with the same rights and obligations.

Fourth resolution

The Shareholders decide that the nominal value of the shares shall be henceforth fifty Euro Cents (EUR 0.50) each. As a consequence thereof the Company's share capital fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) will be represented by twenty-five thousand two hundred (25,200) shares with a par value of fifty Euro Cents (EUR 0.50) each.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to fully restate the articles of association of the Company so as to read henceforth as follows:

«I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LOGIX VI S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single member or the general meeting of members which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single member or by members owning more than 75% (seventy-five per cent) of the share capital of the Company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the members.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by twenty-five thousand two hundred (25,200) shares in registered form with a par value of fifty Euro Cents (EUR 0.50) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among members or, if there is no more than one member, to third parties.

If the Company has more than one member, the transfer of shares to non-members is subject to the prior approval of the general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any member must notify such transfer to the Company. The general meeting of members may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other member(s), or
- c) to a designated third party.

6.5. A member may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a member shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other member(s), or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a member may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4. above.

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A members' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which sets the term of their office. The managers do not need to be members.

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either members or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any one category A manager and any one category B manager acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one category A manager and any one category B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single member assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of members.

12.2. Each member has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of members.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five members, the decisions of the members may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the members in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The members shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the members may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than seventy-five percent (75%) of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by ninety percent (90%) of the members owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of members has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it is being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole member or the general meeting of members;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members, appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration.

Unless otherwise provided for in the resolution of the member(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the member or, in the case of a plurality of members, the members in proportion to the shares held by each member in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English text and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. FIRST INVESTORS HOLDING S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.561, et

2. FREO INVESTORS GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand ayant son siège social au 21, Kiefernweg, D-64390 Erzhausen, Allemagne, et inscrite auprès du Registre de Commerce de Darmstadt, Allemagne, sous le numéro HRB 85536,

ici représentées par Monsieur Dominique Michiels, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les associées de LOGIX VI S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125.080, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 8 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 872 du 14 mai 2007, ci-après «la Société».

II Le capital social de la Société est de douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de classe A et une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social de la Société par annulation d'une part sociale de classe B,
2. Abolition des différentes classes de parts sociales,
3. Conversion des parts sociales existantes en parts sociales ayant les mêmes droits et obligations,
4. Diminution de la valeur nominale des parts sociales,
5. Refonte complète des statuts de la Société,
6. Divers.

IV. Que les comparants, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont pris à l'unanimité sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-) afin de le ramener de son montant actuel de douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-) à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) par l'annulation d'une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et remboursement de la valeur nominale correspondante.

Deuxième résolution

Les associés décident d'abolir les différentes classes de parts sociales (à savoir les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B).

Troisième résolution

Les associés décident de convertir les cent vingt-six (126) parts sociales existantes en parts sociales avec les mêmes droits et obligations.

Quatrième résolution

Les associés décident que la valeur nominale des parts sociales sera désormais de cinquante euro cents (EUR 0,50) chacune. Par conséquence le capital social de la Société fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) sera représenté par vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euro cents (EUR 0,50) chacune.

Cinquième résolution

Les Associés décident de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination LOGIX VI S.à r.l, (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins 75% (soixante-quinze pour cent) du capital social de la Société.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante euro cents (EUR 0,50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Préalablement au transfert de tout ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société.

L'Assemblée Générale des Associés peut décider que tout ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:

- a) à la Société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.5. Tout associé peut demander à la Société le rachat de tout ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que tout ou partie de ces parts sociales soit attribuées:

- a) à la Société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.6. Tout ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins trois jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou, le cas échéant, par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de 75% (soixante-quinze pour cent) du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises par 90% (quatre-vingt-dix pour cent) des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et adresse, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. Michiels, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2007, Relation GRE/2007/5775. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008013171/231/474.

(080009553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

PREFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, (anc. Prefin S.A.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 46.007.

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PREFIN S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 46.007, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 83 du 7 mars 1994, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors de la conversion du capital social en Euros, le 19 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 92 du 27 janvier 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer et qui sera conservée à l'étude du notaire instrumentant.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Adoption par la Société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et de la dénomination PREFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PREFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».»

2. Modification de l'article 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

3. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 115.000,- pour le porter son montant actuel de EUR 200.000,- à EUR 315.000,- sans l'émission d'actions nouvelles et libération intégrale du capital par l'affectation au capital de bénéfices reportés à concurrence de EUR 115.000,-.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent quinze mille Euros (EUR 315.000,-), représenté par huit mille (8.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.»

5. Refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Titre I^{er} .- Dénominations, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PREFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent quinze mille Euros (EUR 315.000,-) représenté par huit mille (8.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et la dénomination PREFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PREFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».)»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quinze mille Euros (EUR 115.000,-) pour le porter son montant actuel de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) à trois cent quinze mille Euros (EUR 315.000,-) sans l'émission d'actions nouvelles.

L'assemblée constate la libération intégrale du capital par affectation au capital de bénéfices reportés à concurrence de cent quinze mille Euros (EUR 115.000,-).

La preuve de l'existence de ces bénéfices reportés a été apportée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Les documents justificatifs afférents, à savoir le certificat du conseil d'administration et le bilan intérimaire au 30 septembre 2007, signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier, suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent quinze mille Euros (EUR 315.000,-), représenté par huit mille (8.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur indiquée ci-avant au point 5. de l'ordre du jour.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, à mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, R. Rozanski, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2007. Relation GRE/2007/6030. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008013173/231/286.

(080009535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Ital Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.657.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT Sarl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008012624/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02121. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080008554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Deroma Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 60.811.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2003

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Giancarlo Tamiozzo, demeurant à 140/A Trento street, I-36010 Zanè et de PAN EUROPEAN VENTURES SA, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2008.

- L'Assemblée accepte la démission de ING TRUST (LUXEMBOURG) SA, de son poste de commissaire aux comptes de la société et nomme en remplacement la société CO-VENTURES SA avec siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes de la société. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008012625/655/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00732. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080008543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Calchas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.503.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 juillet 2007

Monsieur Perini Fabio, Monsieur De Bernardi Alexis, Monsieur Kara Mohammed, Monsieur Donati Régis et Monsieur Sarti Francesco sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Adrien Schaus démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

CALCHAS HOLDING S.A.

M. Kara / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008012683/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05074. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080008810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Twinfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 116.798.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008012630/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02076. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Gefcor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 102.745.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012632/6961/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02463. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

De Patt Investissement S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 32.284.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2007 documenté par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, LAC/2007/39256

Que:

- la clôture de la liquidation de la Société DE PATT INVESTISSEMENT S.A., avec siège à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 32.284 a été prononcée, qu'elle a définitivement cessée d'exister et,

- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Pour extrait conforme

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2008012740/7241/21.

(080008993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.
